

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU C.H.S.C.T. DU JURA DU 12 septembre 2013

Etaient présents :

■ Représentants de l'administration :

- M. Jean-Marc Milville, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura, président du CHSCT
- Mme Laurence Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura.
- Mme Christelle Viaud-Moulin, responsable de la division du premier degré,
- Mme Sylvie Paget, conseillère départementale de prévention,

■ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, FSU
- Mme Marie-Adeline Parnet, FSU
- M. Baptiste Guillard, UNSA-Education
- Mme Marie-Claire Catroux, UNSA-Education
- Mme Sonia Rigaud, UNSA-Education
- Mme Christelle Videira, FSU

Membres suppléants :

- M. Fabrice Billod-Morel, FSU
- Mme Géraldine Revy, FSU
- Mme Catherine Duty, FSU

■ Membres experts :

- Mme Marie-Claire Jannier, responsable de la DRRH du rectorat de Besançon
- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention
- M. Yves Renaud, inspecteur santé et sécurité au travail
- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- Mme Julie Tardevet, assistante sociale des personnels remplaçante

Etaient excusés :

Représentants des personnels :

- Mme Virginie Bouvot, FSU

Le directeur académique retrace le contexte qui l'a conduit à réunir un CHSCT spécial. Une jeune enseignante affectée à la rentrée 2013 dans un collège du Jura a fait une tentative de suicide. Elle est actuellement en arrêt de travail.

Les représentants du personnel ont demandé la réunion d'un CHSCT spécial sur un ordre du jour unique, car il leur semble nécessaire qu'un dialogue s'ouvre, afin de gérer au mieux la situation à venir. Ils sollicitent des précisions sur le déroulement des événements.

Madame Jannier relate les faits qui ont été portés à sa connaissance.

Le jeudi 5 septembre, la principale du collège est informée par un membre de la famille que Mme C, professeure certifiée, aurait fait une tentative de suicide. Les pompiers sont intervenus, et ont constaté la prise de médicaments. Il s'est rapidement avéré que la vie de l'enseignante n'était pas en danger. Le recteur et le directeur académique ont été prévenus très rapidement. Le recteur s'est rendu dans

l'établissement l'après-midi même.

Après un contact avec le chef d'établissement, la cellule d'écoute a été mise en place. Les personnels n'ont pas fait état d'une demande particulière.

Mme Jannier donne également des éléments d'information sur son affectation dans le Jura, dans le but de cerner les liens entre le geste de Mme C et ses conditions de travail.

Dans son académie d'origine, cette très jeune enseignante avait redoublé son année de stage suite à des difficultés de gestion de classe. L'IPR de la discipline avait connaissance de son dossier. Elle a été affectée à la rentrée 2013 sur un poste de TZR, correspondant à un vœu géographique précis, bien qu'éloigné de sa région d'origine. Elle n'a d'ailleurs pas contesté son affectation. En poste le jour de la pré-rentrée, elle a été très bien accueillie par la principale du collège, à qui elle a confié des angoisses dues à l'éloignement de sa famille. Elle a exercé en présence d'élèves le jour de la rentrée, mardi 3 septembre.

Aucun élément, ni dans les procédures administratives, ni dans les facteurs humains, ne permet de rattacher l'acte de Mme C à un dysfonctionnement de l'institution.

Mme Jannier insiste sur l'importance de l'accompagnement à venir, et sur la difficulté d'aider une personne sans la stigmatiser. Pour le moment, elle est prise en charge sur le plan médical et bénéficiera du délai nécessaire pour se rétablir. Au moment de sa reprise de poste, des aides pourront être mises en place dans le respect de ses demandes et de sa personne. Le directeur académique lui a adressé un courrier en ce sens. Un accompagnement sur le plan pédagogique, par l'IPR, est possible et probablement souhaitable. Les membres du CHSCT seront informés de l'évolution de cette situation.

Les représentants de l'UNSA souhaitent que des pistes d'amélioration des protocoles d'accueil soient étudiées. Les représentants de la FSU indiquent qu'ils ont entamé une réflexion sur ce thème.

Suite aux débats, le CHSCT du Jura décide de ne pas poursuivre d'enquête sur cette situation.

Le directeur académique remercie les participants et clôt la séance.

A Lons-Le-Saunier le 10 mars 2014

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du CHSCTD,

Le directeur académique

Sylvie PAGET

Dominique LETOURNEUX

Jean-Marc MILVILLE